



Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le



ID : 070-257002584-20201207-2020\_43-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE  
MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation : 27 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt, le sept décembre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents physiquement :**

Emmanuel ARNOULD, Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Hervé PULICANI,

**Etaient présents en visio-conférence :**

Vincent BALOT, Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Marie-Claire FAIVRE, Eric FLEURY, Bruno MACHARD, Maryline MANTION, Christiane OUDOT, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Fanny THIEBAUT, Michel TOURNIER,

**Etaient excusés :**

Nadine BATHELOT, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Sophie LARUE BOLIS, Joël MONGIN, Martine OLIVIER-PAQUIS, Martine PEQUIGNOT, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Bertrand REZARD,

**DELIBERATION 2020-43 : Renouvellement adhésion au service de Médecine de prévention du centre de gestion**

Vu le décret 85-603 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

La Présidente expose que :

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive
- Le CDG a créé en mars 2009 un service de Médecine Préventive avec lequel il est possible de conventionner
- La convention avec le CDG 70 devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

- publication le .....

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.